



BUREAU DU DIRECTEUR
PARLEMENTAIRE DU
BUDGET
OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY
BUDGET OFFICER

CANADA

**Budget
supplémentaire des
dépenses (B)
2015-2016**

Ottawa, Canada
9 décembre 2015
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante de l'état des finances de la nation, du budget des dépenses du gouvernement ainsi que des tendances de l'économie nationale et, à la demande d'un comité ou d'un parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition relative à des questions relevant de la compétence du Parlement.

Ce document présente une analyse détaillée du deuxième supplément du Budget principal des dépenses du gouvernement pour l'exercice 2015-2016.

Le présent rapport a été préparé par le personnel du directeur parlementaire du budget. Duncan MacDonald l'a rédigé. Nigel Wodrich a participé au travail d'analyse. Chris Matier a formulé des observations. Patricia Brown et Jocelyne Scrim ont aidé à la préparation du rapport en vue de sa publication. Prière d'écrire à pbo-dpb@parl.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

En bref	1
1. Objet	1
2. Budget supplémentaire des dépenses (B)	3
3. Dépenses pangouvernementales	6
Notes	7

En bref

Le deuxième budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2015-2016 prévoit des crédits supplémentaires de 813 millions de dollars, soit 810 millions de dollars en crédits votés et une somme de 3 millions de dollars pour des postes législatifs. Près des deux tiers de ces crédits (520 millions de dollars) font partie du crédit 5 destiné au fonctionnement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). Ce crédit permet au Conseil du Trésor d'accorder des affectations temporaires et permanentes aux ministères pour qu'ils puissent couvrir leurs besoins de trésorerie.

Un montant de 280 millions de dollars est rattaché à l'engagement du gouvernement d'accueillir au Canada 25 000 nouveaux migrants provenant de la Syrie d'ici février 2016. Cet engagement figure dans la lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et est repris dans le récent Discours du Trône^{1, 2}.

Des 13 autres millions de dollars, 9,6 millions de dollars sont nécessaires pour la mise en œuvre de la nouvelle session de la Chambre des communes et 3,4 millions de dollars serviront à la création du Service de protection parlementaire (SPP).

1. Objet

Habituellement, le gouvernement dépose au Parlement cinq projets de loi de crédits par année pour obtenir les autorisations de dépenser annuelles. Les deux premiers – les plus importants – correspondent au Budget principal des dépenses du gouvernement, qui couvre quelque 95 % de l'ensemble des dépenses de l'exercice. Les trois autres projets de loi de crédits correspondent aux budgets supplémentaires des dépenses, que le gouvernement dépose au Parlement pour faire approuver les dépenses à consacrer aux initiatives « qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du budget principal des dépenses ou encore qui ont été peaufinées par la suite³ ».

Depuis le renouvellement du Système de gestion des dépenses (SGD) fédéral, en 2007, le gouvernement dépose au Parlement un projet de loi de

crédits distinct pour chacune des trois périodes de crédits parlementaires, qui prennent fin respectivement le 23 juin, le 10 décembre et le 26 mars.

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) correspond à la deuxième période. Dans le passé, le premier budget supplémentaire des dépenses avait pour principal objectif de faire état de bon nombre des nouvelles mesures de dépenses annoncées dans le récent budget du gouvernement. En réalité, cependant, l'autorisation législative de faire les dépenses correspondant aux nouvelles propositions budgétaires est demandée tout le long de l'année.

Le processus d'évaluation des budgets supplémentaires des dépenses (B) diffère légèrement du processus habituel. Normalement, les comités permanents de la Chambre des communes se réunissent pour discuter de parties précises des budgets. Ils peuvent approuver, réduire ou refuser une disposition du Budget, mais ils ne peuvent l'augmenter⁴. Cependant, comme les comités n'ont pas encore été constitués, ce Budget supplémentaire sera étudié par un comité plénier, soit un comité convoqué spécialement pour délibérer du Budget⁵. De plus, ce budget supplémentaire des dépenses indique que :

« Compte tenu du moment de la dissolution et de la reprise prévue des travaux du Parlement, le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2015-2016 ne comporte que les postes qui nécessitent une autorisation distincte devant être obtenue par l'adoption de la loi de crédits avant mars 2016 et qui ne pouvaient être financés au moyen des crédits existants. »

La loi confie au directeur parlementaire du budget (DPB) le mandat de produire des rapports de recherche et d'analyse sur les prévisions budgétaires du gouvernement. À cette fin, le DPB étudie le budget des dépenses et signale les mesures budgétaires envisagées qui méritent d'être examinées de plus près, notamment :

- i. les modifications proposées aux programmes qui sont financièrement importantes pour le rajustement de l'équilibre du budget fédéral;
- ii. les modifications proposées aux programmes qui se traduisent par une hausse importante par rapport au statu quo.

Le DPB concentre son analyse des prévisions budgétaires sur les autorisations demandées par programme. Le Parlement continuera d'affecter des fonds uniquement en fonction des intrants (par exemple dépenses de fonctionnement ou en capital), mais la grille d'analyse par programme permet de mieux faire ressortir les liens entre les sommes approuvées et les objectifs concrets.

2. Budget supplémentaire des dépenses (B)

Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2015-2016* prévoit 813 millions en crédits supplémentaires. La plupart des nouvelles dépenses devront être « votées », ce qui signifie que le Parlement doit y consentir. Les postes législatifs connaissent aussi une légère hausse (tableau 2-1). Les montants législatifs concernent des dépenses déjà autorisées par la loi et ils figurent dans les documents du budget des dépenses à titre d'information seulement.

Outre les dépenses budgétaires, les documents du budget des dépenses comprennent parfois des dépenses non budgétaires. Il s'agit de modifications de la valeur ou de la composition des actifs financiers du gouvernement, et ces dépenses correspondent à une infime fraction de l'ensemble des autorisations⁶. Ce Budget supplémentaire des dépenses (B) ne comprend pas d'autres autorisations non budgétaires.

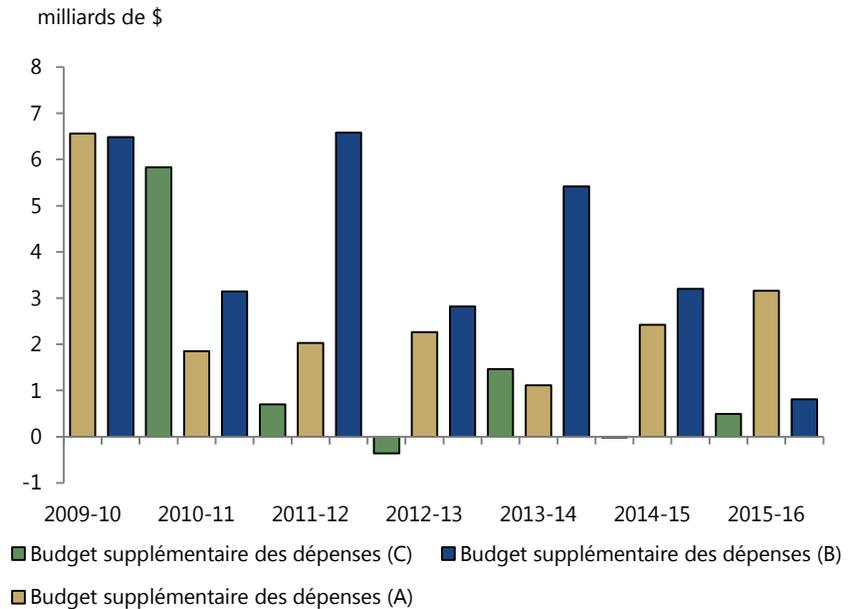
Tableau 2-1 Budget supplémentaire des dépenses (B) : Autorisations de dépenses budgétaires

	Nouvelles dépenses
	millions de \$
Crédits votés	810,1
Postes législatifs	2,7
Variation nette	812,8

D'un point de vue historique, il s'agit d'un petit budget supplémentaire des dépenses. Le total des fonds budgétaires demandés se situe bien en deçà de la moyenne sur cinq ans établie à 2,3 milliards de dollars (Figure 2-1).

Figure 2-1

Budgets supplémentaires des dépenses au fil du temps : Autorisations de dépenses budgétaires



Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Le crédit 5, destiné au SCT, correspond à la majorité des nouveaux fonds demandés. Les fonds affectés à ce crédit sont versés à d'autres ministères pour couvrir les dépenses imprévues⁷. Ils serviront à couvrir les besoins de trésorerie des ministères jusqu'aux prochains subsides, qui permettent de traiter les priorités du gouvernement et de les intégrer par ministère compétent. La limite actuelle de ce crédit atteint 750 millions de dollars, mais l'autorisation de réutiliser des fonds réaffectés fait en sorte qu'il s'agit d'un fonds renouvelable⁸.

Le Conseil du Trésor utilise les quatre lignes directrices officielles suivantes pour déterminer ce qui constitue une dépense imprévue⁹ :

- Tous ces paiements doivent être pleinement conformes à ce libellé;
- On n'imputera pas de dépenses permanentes au crédit pour les besoins autres que les déficits de paye ou les primes accordées en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires;
- Lorsque ces avances sont demandées pour faire face à un besoin financier, le Conseil du Trésor doit s'assurer que le paiement s'inscrit dans le cadre du mandat du ministère et qu'il existe un besoin de trésorerie légitime devant être comblé avant l'approbation du Budget des dépenses supplémentaire;

- Lorsqu'il effectue un transfert afin de fournir une autorisation de paiement, le Conseil du Trésor doit être convaincu qu'il existe une raison valable et suffisante pour laquelle le paiement doit être fait avant que l'on ait reçu l'approbation normale du Parlement.

D'autres fonds sont accordés pour permettre au gouvernement de respecter son engagement initial d'accueillir au Canada 25 000 nouveaux migrants provenant de la Syrie d'ici février 2016. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement a créé un comité spécial qui a pris trois autres engagements¹⁰ :

- rétablir le Programme fédéral de santé intérimaire qui offre une couverture de soins de santé limitée et temporaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile;
- investir 100 millions de dollars supplémentaires en 2015-2016 afin d'améliorer la capacité de traitement des dossiers de réfugiés et les services de réinstallation;
- verser une contribution de 100 millions de dollars au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en appui aux activités de secours en Syrie.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration recevra 280 millions de dollars de plus pour respecter ces nouveaux engagements.

Enfin, ce budget supplémentaire consacre 9,6 millions à la mise en œuvre de la 42^e législature et 3,4 millions de nouveaux fonds à la création du Service de protection parlementaire. L'organisme, créé en juin 2015 par la loi de mise en œuvre budgétaire de 2015, regroupe les trois forces de sécurité distinctes qui assurent la sécurité sur la Colline du Parlement en une seule force pour la Cité parlementaire. Un tel changement organisationnel fait suite à l'attaque survenue au Parlement en octobre 2014.

3. Dépenses pangouvernementales

Cadre pangouvernemental

Le cadre pangouvernemental regroupe les crédits du Parlement sous quatre secteurs de dépenses thématiques. Ceux-ci permettent aux parlementaires de savoir facilement à quoi serviront les fonds qu'ils approuvent.

Secteur de dépenses	Budgets des dépenses à ce jour (2015-16) (millions de \$)	Budget supplémentaire des dépenses (B) (millions de \$)	Total révisé (millions de \$)	Changement (pourcent)
Affaires économiques	166 809	0	166 809	0%
Une croissance économique forte	106 346	0	106 346	0%
La sécurité de revenu et l'emploi pour les Canadiens	51 307	0	51 307	0%
Une économie axée sur l'innovation et le savoir	6 219	0	6 219	0%
Un environnement propre et sain	2 389	0	2 389	0%
Un marché équitable et sécurisé	547	0	547	0%
Affaires sociales	48 071	271	48 342	1%
Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	11 001	102	11 103	1%
Un Canada sécuritaire et sécurisé	28 504	150	28 655	1%
Des Canadiens en santé	6 636	19	6 655	0%
Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	1 929	0	1 929	0%
Affaires internationales	6 889	0	6 889	0%
La réduction de la pauvreté dans le monde grâce au développement international durable	3 047	0	3 047	0%
Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	3 383	0	3 383	0%
Un Canada prospère grâce au commerce international	459	0	459	0%
Affaires gouvernementales	22 952	541	23 494	2%
Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	20 746	528	21 274	3%
Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	1 077	0	1 077	0%
Des institutions démocratiques fortes et indépendantes	1 129	13	1 142	1%

Notes

- 1 Premier ministre du Canada, (2015), lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la-citoyennete>.
- 2 Gouvernement du Canada, (2015), Discours du Trône ouvrant la première session de la quarante-deuxième législature du Canada, <http://discours.gc.ca/fr/contenu/realiser-le-vrai-changement>.
- 3 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Budgets supplémentaires des dépenses, <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/se-bsd/index-fra.asp>
- 4 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Dépôt du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2014-2015, <http://tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/suppbckgnd-suppbfinf-fra.asp>.
- 5 *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, (2000), Les comités plénières, <http://www.parl.gc.ca/marleaumontpetit/DocumentViewer.aspx?DocId=1001&Sec=Ch19&Seq=0&Language=F>
- 6 Bibliothèque du Parlement, (2008), Comment déchiffrer les Parties I et II du Budget des dépenses : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses, <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/prb0754-f.htm>.
- 7 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, (2014), Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor, https://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/oepubs/tbm_162/gptbs-gppct04-fra.asp.
- 8 Vérificateur général du Canada, (2002), 2002 avril, Historique du recours au crédit 5 du Conseil du Trésor pour les subventions, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/att_0208se01_f_12177.html.
- 9 Vérificateur général du Canada, (2002), 2002 avril – Rapport de la vérificatrice générale du Canada : Pièce 8.5 – Les huit lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/att_0208xe05_f_12182.html
- 10 Gouvernement du Canada, (2015), communiqué de presse, Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté annonce une mesure face à la crise des réfugiés syriens, [Communiqué de presse du gouvernement du Canada](#)